

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 29 (1971)

**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bibliographie

### Economie politique et progrès au « siècle des lumières »<sup>1</sup>

La pensée économique des Anciens est présentée tantôt de l'intérieur, en faisant l'exégèse des principaux textes, tantôt de l'extérieur, en plongeant les théories dans leur contexte matériel et idéologique. M. Faure-Soulet applique les deux méthodes à la fois à l'époque qui, sans doute, se prête le mieux à cette « approche globale » : le siècle des lumières. C'est alors qu'est née la science économique : les études consacrées à Quesnay et à Turgot montrent bien qu'ils ont inauguré l'école classique. En même temps commence l'industrie et s'affirme le libéralisme, en politique comme en économie. Mais l'auteur s'est gardé de couper la période choisie de ses antécédents. Il indique ce qu'il restait de mercantilisme dans la pensée physiocratique et ce qu'il y avait déjà de moderne chez les derniers mercantilistes. Il n'oublie pas que Leibniz et Petty ont préparé la philosophie et l'économie politique du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les analyses philosophiques sont d'ailleurs souvent plus longues que l'exposé proprement économique : ainsi la dynamique des échanges (1<sup>re</sup> partie, titre II) comporte plus de considérations sur l'idée de progrès que sur la nature de l'accumulation. De même, l'économie politique est traitée surtout sous l'angle des méthodes. L'auteur déclare (page 221) qu'il s'intéresse plus à la méthodologie *et à ses contradictions*<sup>2</sup> qu'aux programmes de politique économique. La raison qu'il en donne — d'autres ont exposé les programmes — ne me convainc pas, car on peut dire la même chose de la plupart des thèmes présentés par lui. J'admettrais plutôt qu'au début d'une science le choix des méthodes est particulièrement délicat. Mais je n'aperçois pas une faiblesse spéciale de la méthodologie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quesnay — par l'intermédiaire de son ami Lavoisier — est un précurseur de la comptabilité nationale ; Turgot a conçu le premier l'équilibre économique ; Petty a introduit la méthode statistique. Sans parler des non-économistes comme Montesquieu dont l'auteur fait le plus grand éloge ! Je suis d'autant plus surpris de l'exclusion des programmes que M. F.-S. adopte le mode de pensée marxiste et renvoie donc incessamment du fait à l'idée et de l'idée au fait (la conception philosophique générale des valeurs reçoit son impulsion du milieu économique<sup>3</sup>). En outre, l'amputation de la politique économique fausse le jugement sur ses auteurs. Les échecs qu'énumère la fin du livre, et dont je ne doute pas (Rousseau et Linguet sont des utopistes sur le plan social, les physiocrates n'ont pas de théorie monétaire ni de conception convenable du salaire...) ont été compensés par des bonnes « recettes » de politique économique. Ainsi l'impôt unique se retrouve dans les nombreux pays qui ont fait démarrer leur économie par un prélèvement sur le propriétaire foncier. De même, la grande culture des physiocrates a été le moyen de nourrir une population plus abondante et a favorisé par conséquent l'industrialisation.

<sup>1</sup> FAURE-SOULET (J.-F.) : *Economie politique et progrès au « siècle des lumières »*, Collection techniques économiques modernes. GAUTHIER-VILLARS, éditeur. Paris 1964.

<sup>2</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>3</sup> Note p. 221.

En fait, M. F.-S. n'a pas seulement traité des méthodes; il le fallait bien, car les auteurs de l'époque s'intéressent à tout le domaine économique! Ceci nous vaut une foule d'analyses pénétrantes, par exemple celle de Turgot historien de l'évolution économique. Partant de la séparation du travailleur et des moyens de production, il explique l'apparition d'un système économique nouveau. M. F.-S. lui donne plus de place qu'à Smith: il évite ainsi des répétitions, puisque les mêmes théories se trouvent le plus souvent chez les deux. C'est le cas de la théorie de la rente, que notre commentateur juge un peu sévèrement. Je ne trouve pas contradictoire de dire que la rente est un prix de monopole « payé pour l'usage de la terre » et « un surplus éventuel qui dépend de la demande » (page 142). La première affirmation signifie qu'une fois le pays occupé, le terrain borné, pour cultiver il faut, ou bien être propriétaire, ou bien louer au propriétaire et payer une rente. Mais le montant de ce fermage dépend de l'état de la demande. Ainsi à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le fermage baissa en Europe parce que bien des Européens demandaient leurs produits agricoles à l'outre-mer et non plus chez eux. Le prix des produits diminua alors tellement que les fermiers ne pouvaient plus verser le fermage habituel et, comme ils étaient pour la plupart dans la même situation, les renvoyer n'avait servi à rien. Ainsi le monopole des propriétaires fonciers n'exclut pas la variation du surplus.

Au total, lecture stimulante et qui montre que, chez les grands économistes, les idées sur la vie matérielle s'intègrent dans une conception générale de la société.

JEAN VALARCHÉ.

### **Valeurs économiques et valeurs juridiques dans les fusions d'entreprises <sup>1</sup>**

La dynamique de la croissance interne paraît dans la nature des choses au cours des périodes d'expansion. Par contre, le principe même de la croissance externe, surtout par fusion, est loin d'être aussi naturel: la fusion est un « raccourci dans la croissance », elle donne brutalement à la firme une dimension supérieure. C'est un choix que de grandir par ce procédé extraordinaire pour faire face à un changement brusque de l'environnement: passage d'une économie régionale à une économie nationale, ouverture des frontières, mondialisation des marchés. Pour mieux comprendre l'importance de cet environnement dans le cadre des fusions, M. Philippe Comte regroupe, dans la première partie de son livre, les considérations économiques destinées à situer les valeurs de fusion. L'auteur termine cette partie en insistant sur la nécessité de situer les problèmes d'évaluation dans un cadre général et d'étudier la *conception* même de la fusion, avant sa réalisation, sans négliger les problèmes de gestion et d'organisation après la fusion. A l'appui de cette thèse, M. Comte invite le lecteur à la réflexion sur le rôle essentiel de la gestion après la fusion, laquelle n'est pas un aboutissement, mais un point de départ.

Les évaluations économiques en vue d'une fusion sont destinées à fixer une parité d'échange des actions de la société absorbée contre les actions nouvellement émises par l'absorbante. L'accroissement de valeur, que l'on appelle, lorsque les deux groupes d'associés en bénéficient, « bénéfice de fusion », « effet multiplicateur » ou « effet synergétique », est fonction des considérations générales qui ont fait l'objet d'une partie consacrée aux valeurs économiques.

---

<sup>1</sup> PHILIPPE COMTE : *Valeurs économiques et valeurs juridiques dans les fusions d'entreprises*, Entreprise Moderne d'Édition, 269 p., Paris, 1970.

La troisième partie est réservée à un examen approfondi des valeurs juridiques ou valeurs internes de fusion, qui présentent un caractère officiel et figurent au traité de fusion.

La lecture de cet ouvrage sera profitable à tous ceux qui, de près ou de loin, sont concernés par les phénomènes relatifs aux fusions.

B. KNÖBL

### **Les fusions et l'évaluation des entreprises <sup>1</sup>**

Placée devant la concurrence internationale et nationale, l'entreprise est contrainte de chercher des solutions aux difficultés que lui occasionnent sa structure, sa dimension et l'état d'esprit de ses dirigeants. Moyens de survie ou d'expansion, les regroupements d'entreprises apparaissent comme une solution pour nombre d'entre elles. Leurs effets principaux les obligent à revoir leur approche des problèmes de gestion et de déléguer une partie des pouvoirs de décisions. Le but de l'ouvrage de M. Angénieux est d'examiner les problèmes posés par l'évaluation des entreprises lors des fusions et des prises de participation. A cet effet, l'auteur nous présente une étude économique des regroupements, une étude fiscale des avantages accordés aux fusions par l'administration française (impôt sur les sociétés, impôt de distribution, droit d'enregistrement), une étude juridique, fiscale et financière du fonds de commerce, une étude comptable, mathématique, fiscale et financière des méthodes classiques et modernes d'évaluation des entreprises.

Ces différentes analyses lui permettent de présenter une méthode personnelle d'évaluation basée sur le calcul de la valeur de l'actif net redressé et du bénéfice à moyen terme. Puis, il expose les problèmes que soulève la forme juridique des entreprises lors des fusions. L'auteur conclut son remarquable ouvrage en présentant certaines règles de prudence en matière d'organisation.

Eclairé par ces analyses convergentes, le problème central de l'évaluation des entreprises lors des fusions et des prises de participation peut être saisi avec plus de clarté. Des solutions pratiques peuvent être employées.

Cet ouvrage intéressera tout particulièrement les responsables d'entreprises confrontés à de telles opérations.

B. KNÖBL

---

<sup>1</sup> GILBERT ANGÉNIEX: *Les fusions et l'évaluation des entreprises*, Dunod, 211 p., Paris, 1970,

